

LE 121E CONGRES DE A À Z

VERSION DU 16 AVRIL 2025

A comme :

Accès à la Sud de France Arena

En train :

A 1h30 de Marseille, 3h15 de Paris, 1h35 de Lyon et 2h10 de Toulouse :

Gare de Montpellier Saint-Roch (3h12 en TGV, entre Paris et Montpellier).

Gare Montpellier Sud de France : à 10 mins en voiture de la Sud Arena / Desservie par deux lignes de bus (120 et 106) + une navette vers le Centre ville (arrêt "Place de France" permettant de rejoindre le réseau du tramway).

En avion :

Aéroport de Montpellier Méditerranée : 8 destinations en France (à 1h10 de Paris) / situé à 5 min en taxi, de la Sud Arena / relié par navette au centre ville de Montpellier (15 mins).

Code de réduction **GME50589AF** sur vols Air France et KLM sur globalmeetings.airfranceklm.com.

En voiture :

Par le NORD (Paris, Lyon, Avignon...) Autoroute A7 / E15

- A hauteur d'Orange prendre l'autoroute A9 / E15 direction Nîmes, Montpellier, Toulouse, Barcelone
- Sortir au péage de Baillargues sur A709 direction Montpellier - Prendre la sortie n°29 Montpellier-Est direction Carnon D66
- Suivre la direction Parc des Expositions Arena

Par l'OUEST (Perpignan, Toulouse...)

- Autoroute A61 / E80
- Puis rejoindre l'autoroute A9 / E15 direction Narbonne, Béziers, Montpellier
- Suivre l'autoroute A709
- Sortie n°30 Montpellier-Sud puis direction Palavas - Carnon
- Suivre Parc des Expositions Arena

Par l'EST (Marseille, Toulon...)

- Rejoindre l'autoroute A7
- Puis autoroute A54 / E80 direction Salon-de-Provence, Arles, Nîmes, Barcelone
- Rejoindre l'A9 / E15
- Sortir au péage de Baillargues sur A709 direction Montpellier
- Prendre la sortie n°29 Montpellier-Est direction Carnon D66
- Suivre la direction Parc des Expositions Arena

En taxi :

- Allô Taxi Montpellier : 04 67 15 46 85 / www.allo-taxi-montpellier.fr
- Montpellier Taxi Bleu du Midi : 04 67 03 20 00 / www.taxibleudumidi.fr
- Taxi Tram : 04 67 58 10 10
- Taxi Cab : 04 30 96 60 60

Par covoiturage :

Co-voiturage via [TOGETZER](#) ou [KLAXIT](#).

En transport en commun :

La Sud de France Arena est desservi par la ligne 3 du tramway / Arrêt « Parc des Expositions » : départ toutes les 10 min entre 6h30 et 20h30 (20 min entre 20h30 et 1h00 / minuit le mercredi).

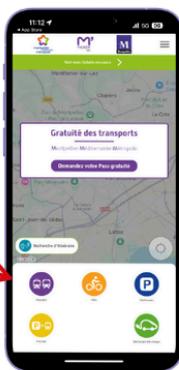
Un **Pass transport**, vous est proposé, lors de votre inscription, au **tarif préférentiel de 12 € TTC**. Il sera **valable du 23 au 26 septembre 2025 inclus** sur l'ensemble du réseau TaM-Montpellier (tramways et bus). **IL EST UNIQUEMENT DISPONIBLE SUR SMARTPHONE.**

Nous vous invitons dès à présent, à télécharger l'application TaM-Montpellier sur votre smartphone. **Un code personnel vous sera adressé par mail et par SMS dans la matinée du 23 septembre.**



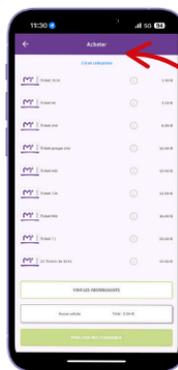
1

Installez l'application "M tickets - Ticket mobile TaM" disponible sur Apple Store et sur Google Play.



2

Après ouverture de l'application, cliquez sur l'icône "Voyager".



3

Cliquez sur « acheter un ticket », puis sur, "J'ai un code promo".



4

Renseignez le code que j'ai reçu par mail puis cliquez sur "Finaliser ma commande".



5

Une fois votre panier validé, votre Pass Congrès sera disponible dans la rubrique « Mes E-tickets ».

 Activez le Bluetooth et la localisation lors de l'utilisation.
La validation est obligatoire à chaque montée (même en correspondance)

N.B. : si je n'ai pas reçu mon code, je vérifie mes courriers indésirables.
Après vérification, si je n'ai toujours rien reçu, je peux contacter le service relations congressistes (relations.congressistes@congresdesnotaires.fr).

Association et fondations caritatives

Tombola solidaire

En visitant 10 stands d'associations ou fondations, chaque congressiste pourra récupérer 10 « visas » lui permettant de participer à un tirage au sort le vendredi 26 septembre, en fin de Congrès.

Le bulletin de participation est dans le carnet d'invitations sur les stands, distribué avec le dossier congressiste (comptoir N°4 / accueil général). Il est à déposer dans l'urne, située à l'accueil général du Congrès, avant le vendredi, 18h00 (heure du tirage au sort). Le gagnant se verra offrir ses droits d'inscription au 122e Congrès (hors frais de dossier / hors droits d'inscription au programme de formation du Congrès).

Produit partage

L'Association Congrès des Notaires de France propose à chaque congressiste, lors de son inscription, d'effectuer un don de 5 euros. La somme collectée sera versée à une association ou fondation tirée au sort parmi les organisations exposantes. Le tirage au sort a désigné le Fonds de dotation L214 pour la défense des animaux.

Parcours « NOTAIRES ET HANDICAP »

L'ACNF souhaite sensibiliser les congressistes au handicap en mettant en place un parcours dédié dans l'exposition, à l'attention des associations et fondations exposantes œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et du soutien aux aidants.

Un signe distinctif identifiera chaque exposant concerné. Une communication spécifique sera également réalisée.

Il sera également proposé aux exposants du secteur caritatif d'organiser des ateliers spécifiques (parcours en fauteuil roulant, parcours les yeux bandés, promouvoir le dépistage d'un cancer, promenade avec un chien guide, ...).

Annulation et assurance annulation

Toute demande d'annulation doit être adressée à : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Conditions d'annulation : remboursement intégral (sauf frais de dossier) jusqu'au vendredi 22 août 2025 inclus.

Aucun remboursement à partir du samedi 23 août.

Les remboursements sont effectués par virement bancaire sur présentation d'un RIB (pour les remboursements vers un compte hors de France, sera déduit un forfait de 50€ pour frais de virement international).

Assurance annulation : l'ACNF recommande de souscrire une assurance annulation auprès de LSN Assurances. Le formulaire de souscription est proposé lors de votre inscription en ligne ou accessible en téléchargement après votre inscription sur la Plateforme Congrès des Notaires de France, rubrique "Dossier congressiste".

Le montant de la prime est de 33 euros TTC par assuré, pour le remboursement des frais* hors Programme de formation. Une prime spécifique de 13 euros TTC par assuré, est également proposée pour le remboursement des droits d'inscription au Programme de formation (dans la limite de 1080 €).

*Frais couvrant : droits d'inscription, hébergement, déjeuners congressistes commandés, soirées, dans la limite de 2200 €.

B comme :

Badges

Le port du badge est obligatoire pendant toute la durée du Congrès. Il constitue le **pass unique**, pour l'accès aux manifestations réservées (déjeuners, soirées, programme de formation, excursions...).

Dois-je imprimer mon badge avant de venir au Congrès ?

Oui ! Afin d'éviter toute attente, il est fortement conseillé d'imprimer votre badge. Un support vous sera remis sur place. **Le badge de votre accompagnant doit également être imprimé avant votre venue au Congrès.**

Comment puis-je imprimer mon badge ?

Quelques jours avant le Congrès :

- A partir du courriel « **imprimez votre badge** » qui vous sera adressé.
 - Où ? Dans votre espace personnel congressiste (accessible depuis la Plateforme ).
- Impression sur place possible à l'accueil général.

Bagagerie

Un service de vestiaire et de bagagerie (réservé aux bagages légers) sera disponible à l'accueil du Congrès, aux mêmes horaires que l'accueil des congressistes.

C comme :

CONGRÈS+ pour retrouver

- Dossier congressiste (attestations, facture, confirmation d'inscription)
- Formations (pour les personnes inscrites)
- Informations pratiques
- Mode d'emploi du pass transport (sur commande préalable)
- Photos prises durant le Congrès
- Replays des précédents Congrès (+ 150 vidéos)

D comme :

Déjeuner

voir restauration

E comme :

Excursions

Sur inscription préalable uniquement. Les lieux et horaires de départ seront rappelés au dos de votre badge. Le comptoir N°2 / « Excursions » est situé à l'accueil du Congrès.

Exposition

Plus de **140 exposants** proposent les produits et services dédiés à la profession :

Mercredi 24 septembre : 8h00 - 20h00

Jeudi 25 septembre : 8h00 - 20h30

Vendredi 26 septembre : 8h00 - 17h00

Liste et plan de l'exposition remis à chaque congressiste avec son dossier et sur la plateforme rubrique :

« exposition ».

H comme :

Hébergement

Consultez et réservez directement sur www.congresdesnotaires.fr/, rubrique « Se loger » ou contactez l'agence Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 121e Congrès :

Tatiana Cuffel, notaires@bnetwork.com ou +33 4 97 06 03 24.

Astuce : veiller à **anticiper** la réservation de votre hébergement en le prévoyant, **dès la nuit du mardi 23 septembre**, en cas de participation au programme de formation du Congrès dont le 1er cours commence le mercredi 24 septembre à 9.30.

Permanence de l'agence B-Network à l'accueil du Congrès (comptoir N°8) sur les horaires d'ouverture de l'accueil.

I comme :

Inscription (formules, modalités, moyens de paiement, attestations et certificats...)

Il est possible de s'inscrire au Congrès à tout moment, y compris pendant sa tenue.

Quelles sont les différentes formules d'inscription ?

L'inscription se fait en ligne, en amont, ou sur place pendant le Congrès.

3 formules d'inscription sont proposées :

- Formule 1 : le Congrès incluant le programme de formation 100% en présentiel ou 100% en ligne
- Formule 2 : le Congrès sans le programme de formation : 100 % en présentiel ou 100% en ligne
- Formule 3 : le programme de formation 100 % en présentiel ou 100 % en ligne (valable uniquement pour la journée du 24 septembre / ne donne pas accès au Congrès les 25 et 26 septembre)

Pour toute information concernant la facturation et les modalités de prise en charge :
contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

Comment m'inscrire comme congressiste, en fonction de mon profil ?

Je suis notaire en activité, retraité ou collaborateur (non-notaire) d'étude notariale en France. Je me connecte avec :

- Mon **identifiant unique et personnel communiqué lors de mon inscription** à un précédent Congrès (à partir de l'édition de 2020 / 116e Congrès) ;
- Mon **identifiant ID.NOT** (à créer ou à activer [ici](#)) ;
- Le **code CRCPEN de mon étude**.

Vos contacts utiles :

Problème de connexion IDNOT - information et assistance : ADSN au 0800 306 212 du lundi au samedi matin

Problème de connexion avec le code CRCPEN de l'étude ou l'identifiant Congrès+ (Plateforme du Congrès des notaires de France) - information et assistance : ACNF

Service des Relations congressistes au +33 (0)1 44 69 25 43 / relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Je suis exposant au 121e Congrès et je souhaite m'inscrire comme congressiste exposant :

Mon inscription en tant que congressiste exposant, est soumise à l'accord préalable de l'ACNF.

Je dépose « Une demande de participation » en ligne sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Congressiste exposant ». Une réponse me parvient par courriel. Si ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription.

Nota : inscription groupée toutes les inscriptions passées en inscription groupée figureront sur une même facture libellée au nom de la société exposante.

Je travaille dans un autre domaine professionnel que le notariat :

Mon inscription en tant que congressiste exposant, est soumise à l'accord préalable de l'ACNF.

Je dépose « Une demande de participation » en ligne sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Autre professionnel ». Une réponse me parvient par courriel. Si ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription.

Je suis notaire ou collaborateur hors de France :

Je dépose une « demande d'inscription » sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire » puis « Notaire et collaborateur hors de France ». Une réponse me parvient par courriel. Si ma demande est acceptée, je reçois par courriel les informations nécessaires à mon inscription.

Quand puis-je m'inscrire et par quels moyens de paiement ?

En amont :

Uniquement en ligne : sur www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « S'inscrire ».

Inscription possible jusqu'au vendredi 26 septembre inclus, dans la limite des places disponibles et dans les conditions suivantes :

- Jusqu'au 1er septembre inclus* : règlement par CB**, chèque ou virement ;
- A partir du 2 septembre* : règlement par CB** ou virement ;
- A partir du 12 septembre* : règlement uniquement par CB**.

*Congressistes hors de France : Jusqu'au lundi 1er septembre inclus : règlement par CB, chèque ou virement.

A partir du mardi 02 septembre : règlement par CB uniquement.

**Carte Bleue, Visa, Mastercard (American express non acceptée).

J'ai reçu un « code de parrainage notaire », comment m'en servir ?

Le code reçu est à saisir au moment de votre inscription en ligne.

Puis-je compléter mon inscription ?

Avant le Congrès :

Oui : je suis inscrit au Congrès ; j'ai réglé mon inscription et je souhaite ajouter un produit à mon inscription (programme de formation, déjeuner, soirée, excursions...) :

Je suis le chemin suivant : www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « S'inscrire ou Congrès + (Plateforme du Congrès des notaires de France) » / puis « déjà inscrit » / puis dans la rubrique « dossier congressiste » : « commande complémentaire.

Attention : Règlement par CB uniquement (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

Sur place (sous réserve de places disponibles) :

A l'accueil général du Congrès.

- Mardi 23 septembre 2024 : 17.00 – 19.00
- Mercredi 24 septembre, jeudi 25 septembre et vendredi 26 septembre 2025 : aux horaires d'ouvertures de l'accueil du Congrès.

Règlement par chèque ou CB*. Aucun règlement en espèce ne sera accepté.

Important : les inscriptions sur place au programme de formation se feront en fonction des places disponibles et au plus tard le mercredi 24 septembre : 8.45.

Attestation et certificats : quels sont les différents documents ?

Attestation de participation au 121e Congrès délivrée par l'ACNF :

- Permet de justifier jusqu'à 12h00 au titre de vos obligations de formation (hors parcours de formation).
- Calculée sur la base du nombre d'heures de présence aux séances (séance solennelle + 3 commissions + synthèse scientifique)

· Contrôlée :

En présentiel : par scan du badge en entrées de salles.

En ligne : nombre d'heures de connexion en direct, sur votre espace personnel 

Attestation et certificat pour le programme de formation :

1. « Certificat de réalisation de formation » délivré par l'ADNOV* :

- Justifiant jusqu'à 6h00* de formation au titre de la formation professionnelle et ouvrant droit à une prise en charge partielle éventuelle par le FIF-PL ou l'OPCO.
- Pour toute inscription réalisée jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 inclus**.
- Réservé aux notaires et collaborateurs exerçant sur le sol français.

*calculées sur la base du nombre d'heures de présence en salle par scan du badge ou de connexion effective aux 4 cours choisis.

**sous réserve des places disponibles.

*Pour toute Information concernant la facturation et les modalités de prise en charge de ma formation : contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

2. « Attestation de suivi de formation » délivrée par l'ACNF :

- Justifiant jusqu'à 6h00* de formation au titre de la formation professionnelle sans droit à une prise en charge partielle éventuelle par le FIF-PL ou l'OPCO.
- Pour toute Inscription à partir du samedi 20 septembre 2025**

*calculées sur la base du nombre d'heures de présence en salle par scan du badge ou de connexion effective aux 4 modules choisis.

**sous réserve des places disponibles.

Quand pourrais-je télécharger mon attestation ?

Il faut compter environ 1 mois après le Congrès.

Internet

La Sud de France Arena, est couvert par le réseau 5G.

O comme :

Objets perdus/trouvés

Les objets perdus/trouvés sont déposés à l'accueil du Congrès / Comptoir N°6.

P comme :

Parking

Parking gratuit du 24 au 26 septembre : la Sud de France Arena dispose d'un parking de plus de 2000 places (cf : plan de situation / parkings 1A et 2A).

Important : tout stationnement gênant, sera sanctionné.

La Sud de France Arena se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre la Sud de France Arena. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge.

Personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

La Sud de France Arena, le Corum et le Domaine des Grands Chais sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Afin nous permettre de vous accueillir dans de bonnes conditions, merci de nous informer de votre venue à l'adresse suivante : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Pharmacie

Proche de la Sud Arena :

Pharmacie du centre commercial Auchan Pérols : Route de Pérols - 04 67 20 15 16 - ouverte de 9.00 à 20.00

En Centre ville :

Pharmacie de la Comédie : 18, place Saint-Denis - 04 67 92 12 28 - ouverte de 08.00 à 20.00

Pharmacie de garde : <https://montpellier.pharmaciemutualiste.fr/pharmacies-de-garde>

Photos

Le reportage photos du 121e congrès est accessible sur votre espace congressiste / rubrique MEDIATHEQUE. Ces photos sont libres de droit.

Plateforme

En vous inscrivant au 121e congrès des Notaires de France, vous pourrez vous connecter à **CONGRÈS+**, au moyen d'un identifiant, transmis sur votre confirmation d'inscription et rappelée sur le dos de chaque badge, sur laquelle retrouver :

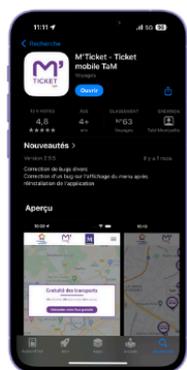
- Votre badge ;
- Votre dossier congressiste (attestations, facture, confirmation d'inscription) ;
- La formation (pour les personnes inscrites) ;
- Les informations pratiques ;
- L'accès en direct et en replay aux plénières ;
- L'exposition ;
- Mode d'emploi du pass transport (sur inscription préalable) ;
- Les photos prises durant le Congrès ;
- Les replays des précédents Congrès (+ 150 vidéos).

Pass transport

La Sud de France Arena est desservi par la ligne 3 du tramway / Arrêt « Parc des Expositions » : départ toutes les 10 min entre 6h30 et 20h30 (20 min entre 20h30 et 1h00 / minuit le mercredi).

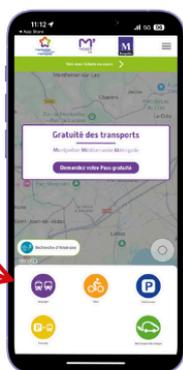
Un **Pass transport**, vous est proposé, lors de votre inscription, **au tarif préférentiel de 12 € TTC**. Il sera **valable du 23 au 26 septembre 2025 inclus** sur l'ensemble du réseau TaM-Montpellier (tramways et bus). **IL EST UNIQUEMENT DISPONIBLE SUR SMARTPHONE.**

Nous vous invitons dès à présent, à télécharger l'application TaM-Montpellier sur votre smartphone. **Un code personnel vous sera adressé par mail et par SMS dans la matinée du 23 septembre.**



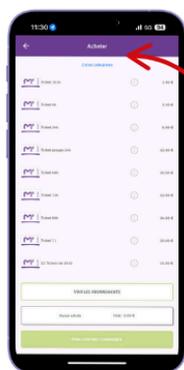
1

Installez l'application "M tickets - Ticket mobile TaM" disponible sur Apple Store et sur Google Play.



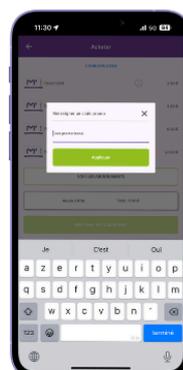
2

Après ouverture de l'application, cliquez sur l'icône "Voyager".



3

Cliquez sur « acheter un ticket », puis sur, "J'ai un code promo".



4

Renseignez le code que j'ai reçu par mail puis cliquez sur "Finaliser ma commande".



5

Une fois votre panier validé, votre Pass Congrès sera disponible dans la rubrique « Mes E-tickets ».



Activez le Bluetooth et la localisation lors de l'utilisation.
La validation est obligatoire à chaque montée (même en correspondance)

N.B. : si je n'ai pas reçu mon code, je vérifie mes courriers indésirables.
Après vérification, si je n'ai toujours rien reçu, je peux contacter le service relations congressistes (relations.congressistes@congresdesnotaires.fr).

Propositions du 121e Congrès

Les propositions du 121e Congrès sont accessibles ici :

<https://www.congresdesnotaires.fr/media/uploads/2024/propositions/121e-congres-2024-propositions.pdf>

Elles seront également visibles par le QR code présent sur le plan de visite remis à chaque congressiste, avec son dossier.

Programme général, programme de formation

Programme général :

- Mercredi 24 septembre : programme de formation* et accès libre à l'exposition (Sud de France Arena) / Réception officielle* (Corum/Montpellier) ;

*sur inscription / en fonction des places disponibles

- Jeudi 25 septembre : accès libre à l'exposition, Séance solennelle, Commission 1 / Concert de Vianney*

*sur inscription / en fonction des places disponibles

- Vendredi 26 septembre : accès libre à l'exposition, Commissions 2 et 3, synthèse scientifique, clôture et présentation du 122e Congrès / soirée de clôture au Domaine des Grands Chais (sur invitation).

Programme de formation* :

Le mercredi 24 septembre 2025

- Durée totale par participant : 6h (9.15 à 10.45 ; 11.15 à 12.45 ; 14.00 à 15.30 et 16.00 à 17.30) ;
- Sur inscription préalable uniquement ;
- 3 thèmes (voir plus bas) / 12 cours ;
- Choix impératif de 4 cours (attribution des cours sur le principe du 1er arrivé, 1er servi et dans la limite des stocks disponibles) ;
- Accès sur place (3 salles situées au 1er étage de la Sud de France Arena / accès en traversant l'exposition / suivre signalétique) ;
- Accès en ligne : en direct par connexion individuelle sur .

Thème 1 : La naissance de la famille

09.15 - 10.45 : Module 1 > Filiation - droit interne / international

11.15 - 12.45 : Module 4 > Le contrat du couple

14.00 - 15.30 : Module 7 > Droit patrimonial

16.00 - 17.30 : Module 10 > Le régime matrimonial

Thème 2 : La vie de la famille

09.15 - 10.45 : Module 2 > Soutenir sa famille

11.15 - 12.45 : Module 5 > La SCI familiale

14.00 - 15.30 : Module 8 > Divorce (auditorium)

16.00 - 17.30 : Module 11 > La transmission

Thème 3 : Le décès au sein de la famille

09.15 - 10.45 : Module 3 > Succession et autres institutions

11.15 - 12.45 : Module 6 > Le survivant du couple (auditorium)

14.00 - 15.30 : Module 9 > Quasi-usufruit

16.00 - 17.30 : Module 12 > Les droits du réservataire (auditorium)

*Pour toute information concernant la facturation et les modalités de prise en charge de ma formation : contacter ADNOV au 0 800 710 620 ou organismeformation@adnov.fr

R comme :

Rapport du 121e Congrès

Le Rapport du 121e Congrès est un ouvrage pratique traitant du thème du 121e Congrès. Il a été préalablement adressé à chaque notaire titulaire/associé de France. **Il sera remis sur place, aux congressistes non notaires, (comptoir N°4).**

Il est également accessible toute l'année sur : www.rapport-congresdesnotaires.fr.

Réseaux sociaux



Replays du 121e Congrès

Les replays seront disponibles à partir du samedi 28 septembre 2024.

Les replays du 121e Congrès sont disponibles sans limite de temps, sur  **CONGRÈS+** le nouvel espace des replays du Congrès (accès : sur www.congresdesnotaires.fr/fr/, rubrique « Replays »).

Le visionnage des vidéos en replay n'ouvre pas de droit à attestation / certification.

Restauration

Le programme de cette 121e édition étant particulièrement dense, nous avons prévu de multiples solutions de restaurations, dont certaines que nous vous conseillons vivement de réserver.

Sur inscription préalable :

Formule « déjeuner assis » : servi au Restaurant des congressistes (Hall A2)

Nota : ce restaurant est uniquement accessible sur réservation, aux congressistes et congressistes exposants.

En accès libre :

Deux bars snacks : vente à emporter ou à consommer sur place.

Une brasserie : restauration assise avec plat du jour, choix au menu et/ou à la carte

--> Sous réserve d'une météo favorable : des foodtrucks seront installés à l'extérieur, en façade.

Responsabilité sociale et environnementale

En 4 éditions, le Congrès des notaires de France a mis en place et renforcé une démarche RSE, impliquant l'ensemble des entreprises avec lesquelles il collabore régulièrement ou ponctuellement, ainsi que ses publics congressistes et exposants.

Retour sur le 120e Congrès : fort d'un excellent taux de recyclage mis en œuvre à l'occasion du 118e Congrès à Marseille, et dans la lignée de l'organisation à Deauville, le 120e Congrès est arrivé à Bordeaux avec l'ambition d'aller au-delà cette performance.

A titre d'exemple : Le taux de valorisation des déchets générés, est passé de 73,37% pour le 119e Congrès, à 100% pour le 120e Congrès.

Pour la première année, l'ensemble des déchets produits lors d'une édition de Congrès a été revalorisé en matière (37%) et énergie (73%).

Le 121^e Congrès continue et amplifie cette démarche, par la mise en place d'une collaboration étroite avec le Parc des expositions et de la Sud de France Arena et compte sur l'engagement de l'ensemble des participants.

Nous vous invitons à être particulièrement vigilant sur :

- Les moyens de transport utilisés avant et pendant le Congrès (co-voiturage via [TOGETZER](#) ou [KLAXIT](#), transports en commun) ;
- Tri des déchets ;
- Le Congrès mettra à disposition des fontaines à eau au sein de l'exposition. Nous vous incitons à apporter vos propres gourdes.

L'ACNF porte une attention particulière à la réduction de l'empreinte environnementale.

A ce titre, elle met en place une série d'actions et de services à destination des participants, pendant toute la durée du Congrès (dont : bornes de tri, utilisation de matériaux le plus souvent recyclables ou réutilisables pour les aménagements et la restauration, produits locaux et circuits courts...).

L'ensemble des aménagements (accueil général, restaurant des congressistes, signalétique...) a été étudié afin de générer le moins de déchets possible et utiliser des matériaux recyclables.

Le détail de ces actions sera affiché à l'accueil général du Congrès.

S comme :

Soirée « Réception officielle »

La réception officielle se tiendra le mercredi 24 septembre à 20h30 au Corum de Montpellier (sur inscription préalable obligatoire / nombre de places limitée).

Soirée « Spectacle »

Concert de Vianney le jeudi 25 septembre à 20h30 dans l'auditorium de la Sud de France Arena. organisée par l'ACNF et offert par l'UNOFI et LSN Assurances (sur inscription préalable obligatoire / nombre de places limité).

Soirée de clôture

La soirée de clôture se tiendra au Domaine des Grands Chais à Mauguio. Cette réception est organisée et offerte par la Banque des Territoires. Elle est réservée aux notaires en activité ayant répondu favorablement à l'invitation adressée par mail à compter du 1er juin, par la Banque des Territoires.

T comme :

Taxi

- Allô Taxi Montpellier : 04 67 15 46 85 / www.allo-taxi-montpellier.fr
- Montpellier Taxi Bleu du Midi : 04 67 03 20 00 / www.taxibleudumidi.fr
- Taxi Tram : 04 67 58 10 10
- Taxi Cab : 04 30 96 60 60

Transport en commun / Tram

Cf. rubriques "Accès et Pass transport"

U comme :

Urgence

Pharmacie de garde : 32 37 accessible 24 h/24

V comme :

Vestiaire

Un service de vestiaire et de bagagerie (réservé aux bagages légers) sera disponible à l'accueil du Congrès aux mêmes horaires d'ouverture que l'accueil du Congrès (excepté le mardi).